



Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 8 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent, en effet, d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

J'ai ainsi entrepris une nouvelle visite du quartier de l'île de la Jatte le 2 avril 2016 de manière à faire le point, avec vous, sur les sujets qui vous préoccupent et d'échanger autour des projets de la commune.

Ce rendez-vous m'a ainsi permis de dialoguer avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

• Mise en place d'une « brigade verte »

Face aux importantes nuisances et aux incivilités répétées d'ordre environnementales (déjections canines, dégradation d'espaces verts, dépôts sauvages et d'encombrants etc.) une « brigade verte », composée d'agents assermentés, a été mise en place en mai 2015.

Tout propriétaire qui ne respecterait pas la propreté de la rue risque ainsi une amende de 68 € et l'abandon sauvage de déchets sur la voie publique est, quant à lui, passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

La ville poursuit ses efforts en matière de sensibilisation et de mise à disposition de services aux habitants (sacs pour déjections canines, collecte gratuite des objets encombrants et des déchets électriques et électroniques, etc.) mais j'en appelle au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour continuer à rendre Neuilly plus propre.

• **Espaces verts**

L'ensemble des arbres de l'île auront été élagués cette année. En effet, ceux des boulevards Vital Bouhot et Seurat l'ont été durant le printemps et ceux des boulevards du Parc et Paul Emile Victor et du square d'Humières le seront cet automne.

Par ailleurs les sols du square Jacques Prévert se dégradant, ceux-ci seront remplacés l'an prochain par des sols souples, adaptés aux jeux des enfants qui fréquentent le square.

• **Eclairage public**

Les travaux de rénovation engagés depuis plusieurs années sur l'île de la Jatte se poursuivent cette année avec la réfection de l'éclairage des berges, à côté du square Sisley et le remplacement des lanternes du square et des différents petits parcs de l'île.

• **Kiosque à journaux**

Suite aux problèmes de fonctionnement du kiosque à journaux, situé à l'angle des boulevards Bineau et Georges Seurat, nous menons actuellement une réflexion visant :

- à permettre aux habitants de l'île de pouvoir disposer d'une offre de presse sur une amplitude horaire optimale
- à conserver un distributeur de billets tout en le rendant plus accessible
- à libérer l'espace occupé de manière à créer un espace convivial à l'image de ce qui a pu être réalisé à l'angle des boulevards Bineau et du Parc.

• **Nouvel ensemble immobilier du boulevard Bineau**

Cette visite, six mois après l'inauguration de l'ensemble immobilier et des commerces de proximité du boulevard Bineau, m'a permis de constater les quelques points devant encore être réglés (amélioration de la signalétique intérieure et extérieure du parking, plaque de rue de l'impasse Terrier, sécurisation des déplacements piétons à l'intérieur de l'impasse et indication explicite de l'interdiction de stationner, poubelles stockées à l'extérieur boulevard du parc, problèmes d'écoulement et sol gras et glissant sur la petite placette, etc.). Une solution sera apportée à chacune de ces problématiques dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, certains d'entre vous m'ont fait part de leur souhait de voir le trottoir, boulevard du Parc côté Seine, embelli. Des bacs composés d'arbres et d'arbustes ainsi qu'un banc seront donc installés dans les toutes prochaines semaines.

• **Projet immobilier 17/19 boulevard Vital Bouhot**

Le démarrage des travaux de construction du programme de logements est prévu pour la fin du mois d'avril. Ces derniers devraient durer environ 18 mois.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (problèmes de distribution du courrier, circulation des vélos sur les trottoirs, traversée piétonne boulevard du général Leclerc, état des trottoirs du boulevard Bineau en dehors de l'île, divers problèmes de voirie, marquage des pistes cyclables, passage des bus 163 et 164 etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 2 avril.

À SAVOIR

• **Nouvel espace sportif et de loisirs**

Lors de ses séances des 15 novembre et 15 décembre 2015 et après avis de la commission d'urbanisme, le Conseil municipal a adopté à une très large majorité le projet de création d'un nouvel espace sportif localisé. Il se situera sur le terrain « Saint-James » d'environ 6.000 m². Propriété de la Ville depuis 2004, sa vocation sportive a été confirmée dans le Plan Local d'Urbanisme, après deux années de concertation et d'enquête publique.

Ce nouvel espace viendra utilement compléter l'offre sportive et permettra de répondre aux besoins de chacun (particuliers, scolaires, associations...). Une étude réalisée par le service des sports de la Ville, entre 2013 et 2015, auprès des sportifs, des établissements scolaires et des associations sportives a permis de cerner précisément l'évolution des besoins à Neuilly. Il a ainsi été décidé de faire de ce lieu un espace vert à vocation sportive et de loisirs (terrain de grands jeux en plein air pour les écoles, familles et associations), d'améliorer l'offre tennistique (réalisation de 4 terrains de tennis couverts) et de créer 7 nouvelles salles de sport. Le démarrage des travaux est prévu en juillet ; ces derniers devraient durer environ deux ans.

• **Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle**

La Ville a lancé fin 2015 un concours de maîtrise d'œuvre afin de procéder au réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle. Cette opération s'inscrit dans les réflexions, engagées depuis de nombreuses années, dont celle d'un projet d'enfouissement auquel l'Etat n'a pas donné suite, pour des raisons financières.

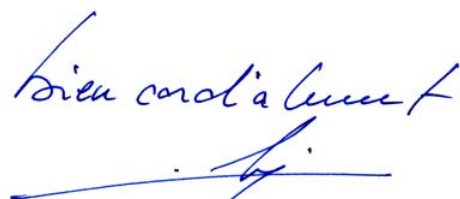
En 2014, des discussions ont donc été engagées entre la Ville et la Direction des Routes d'Ile-de-France dans la perspective d'un classement dans le domaine public communal des parties à caractère urbain de l'avenue, l'Etat conservant la gestion et l'entretien de la RN13.

En parallèle de ces travaux sur les abords de l'avenue, la Ville entend obtenir de l'Etat des ajustements progressifs sur le nombre de voies et les rythmes des feux de l'axe routier principal, afin de parvenir à terme à un profil de boulevard urbain, en renversant les schémas de circulation au profit des piétons.

Un jury de concours, composé d'élus municipaux et de personnalités qualifiées, s'est ainsi réuni le 21 janvier pour se prononcer sur l'examen des dossiers de candidature. Suivant son avis, la Ville de Neuilly a décidé de retenir 3 groupements de maîtrise d'œuvre. Le choix du lauréat du concours aura lieu d'ici la fin de l'année 2016.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier de l'île de la Jatte.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous le vendredi de 16h à 18h.

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE *neuillysurseine.fr*



À LA UNE

La forêt s'invite sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Samedi 21 et dimanche 22 mai

Parvis de l'Hôtel de Ville et place Sainte-Foy

De nombreuses activités et animations pour toute la famille.



RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Le maire présente l'actualité municipale

Mercredi 18 mai à 19h30

167 avenue Charles-de-Gaulle

Au programme : Territoire et Grand Paris, équilibre budgétaire, travaux, projets...



FISCALITÉ

Pas de hausse des impôts locaux en 2016

La Ville a décidé de n'appliquer aucune hausse globale aux taux des impôts locaux directs.

➔ Pour suivre l'actualité mensuelle de la ville, abonnez-vous à la lettre d'information numérique *Neuilly Actualité* : www.neuillysurseine.fr/newsletter

Et aussi :



www.neuillysurseine.fr



@VilledeNeuilly



Ville de Neuilly



Appli Ville de Neuilly

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neuillysurseine.fr/coproprietes